

Compte-rendu du Conseil municipal

Du 1^{er} décembre 2023

1) Tarif redevance abonnement et prix du m3 pour l'eau et l'assainissement pour 2024

Le Conseil municipal décide, pour ne pas impacter les habitants dans une période de forte inflation, de ne pas modifier les tarifs actuels, soit :

Abonnement	EAU	ASSAINISSEMENT
Compteur 3 m3	92.00 € H.T.	75.00 € H.T.
Compteur 5 m3	132.00 € H.T.	104.00 € H.T.
Compteur 10 m3	183.00 € H.T.	149.00 € H.T.
	EAU	ASSAINISSEMENT
Le M3	1.45 € H.T.	1.05 H.T.

2) Tarif 2024 pour la location des gîtes de Castrevieille

Le Conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Basse saison	Moyenne saison	Haute saison	2 nuitées	3 nuitées
300 €/semaine	350 €/semaine	450 €/semaine	130 €	175 €

3) Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par le Centre Départemental de Gestion de l'Ardèche pour le calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la présente convention pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

4) Répartition des subventions aux associations

Après discussion le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant 2023
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Amicale Laïque	600
Amicale Laïque (Noël)	800
Dojo Jaujacquois	1000
Histoire et patrimoine	200
Jaujac Boules	200
Jaujac Sportif	200
Tradéridéra	200
Les Archers de JAUJAC	200
Le Rythme au corps	200
Des chefs pour des enfants	150
Ecole de cirque	500

CETIAM	200
Comité des jeunes	200
Les randonneurs Cévenols	200
Gym Lou Chastel	300

Le Maire rappelle que d'autres subventions aux associations ont pu être votées tout au long de l'année. Ce tableau n'est donc pas exhaustif.

5) Décision Modificative N° 3 : Budget général 15400

Vu l'achèvement des travaux de pose des horloges connectées en 2023, et cela plus rapidement que prévu,

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Article 2041582/204 : + 14 315€	Article 10222 : + 4 500€
Article 2115 : - 6 815€	Article 10226 : + 3 000€

6) Décision Modificative N° 2 Budget 15402 Eau

Afin de procéder au transfert des immobilisations avant amortissement, le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2156/041 : + 223 000€	Article 213/041 : + 179 953€
Article 213 /041 : - 43 047€	

7) Décision modificative N° 2 Budget 15406 – La bastide

Afin de procéder aux amortissements des travaux de construction, il convient d'intégrer les dépenses inscrites au compte des avances (238) au compte 2313.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2131/041 : 2 058 834€	Article 238/041 : 2 058 834€
Article 2153/041 : 12 650€	Article 2313/041 : 12 650€

8) Coupe de bois en 2024 en forêt communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Surface en ha
4	Irrégulière	119	6
5	Irrégulière	97	4

2- Précise leur mode de commercialisation.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité, sauf l'attribution de la subvention à la Gym Lou Castel et à l'association des randonneurs : 1 abstention.